



INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Année 2026 - 2027

► Inscriptions pour la rentrée de septembre

Merci de transmettre en version papier les documents suivants :

(A déposer à l'accueil en mairie)

Documents à fournir	
<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'inscription 2026-2027• La fiche sanitaire• L'attestation d'assurance 2026-2027• La photocopies des vaccins à jour	<ul style="list-style-type: none">• La notification CAF pour l'aide loisirs• L'attestation caf avec quotient familial (sans document le plein tarif sera appliqué et il n'y aura pas de rétroactivité)

Si vous fournissez l'assurance 2025-2026 vous pourrez inscrire votre enfant jusqu'au 30 septembre, il faudra alors fournir la nouvelle responsabilité civile.

Attention, généralement un rappel du DTP (Diphtérie, Tétanos, coqueluche et Poliomyélite) est à faire pour rentrer au CP et au collège.

Une fois la mise à jour des données vous pourrez procéder aux inscriptions directement sur le portail famille du 1 au 26 Août 2026 (pour la rentrée).

En cas de changements de coordonnées (téléphone, adresse postale, mail), merci de le signaler par un mail à : servicejeunesse@ville-maraussan.fr.

► Permanences physiques en mairie :

Les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h à la Mairie

Les documents sont à télécharger sur le site de la ville (<https://www.maraussan.fr>) ou à récupérer à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

A NOTER :

L'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte :

- Si le dossier n'est pas complet

- Si vous n'êtes pas à jour des paiements.

